

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

GRAISSE—100 barils de graisse, qualité supérieure, en débarquement et à vendre par H. & W. BELL, Rue des Magasins, No. 41.

JOSEPH T. BAUDUC offre à vendre à son oncle, un jeune maître de 12 ans, bon domestique, parlant Anglais et un peu Français. Cet esclave sera vendu avec toute garantie, le 19 septembre.

RESTAURANT D'ORLÉANS. M. CHERI & P. C. ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à leurs amis que, depuis le 15 Octobre, ils ont l'honneur de leur restaurant, à la rue Bourbon entre St. Pierre et Orléans. On y trouvera constamment un assortiment des mets les plus variés, de meilleur goût, et traités avec tout le soin que permet l'art de la cuisine. Ils prendront des pensionnaires pour la déhors, et se chargeront, au plus juste prix, de la confection des repas de Loges ou autres, tels que repas de famille, de noces, &c. le 15 oct.

INSTITUTEUR. Une personne d'un âge mûr, à qui la pratique de toutes les grâces d'enseignement est familière depuis long-temps, soit dans les arts d'agrément, soit dans les sciences utiles, et qui a eu l'avantage de parcourir l'éducation d'un grand nombre de personnes des deux sexes des premières familles de cet Etat, désire trouver une place d'instituteur à la campagne, où il se chargerait d'élever les enfants d'une famille ou plus. Cette personne parle et traduit les langues française et anglaise. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 22 sept.

MADAME Vve. BERNARD, Accoucheuse, ayant toujours été connue, offre ses services au public. Elle demeure rue Bourgogne, entre Toulouse et St. Pierre No. 178. 15 oct.

PHARMACIE NOUVELLE. Le sousigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir une PHARMACIE à Ponceville, entre St. Pierre et Orléans, où les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, trouveront toute espèce de Médicaments simples et composés. 29 sept.

J. MICHARD. M. RASME LEGOASTER, Merchant-Taylor, has the honor of informing the public and his customers that he has returned to this city with a complete assortment of goods in his line, such as a variety of fashionable French Cloths and others, elegant Patterns for Waistcoats, &c., the whole from the best European manufactories. He will as heretofore endeavor to give satisfaction to those who will honor him with their custom, and his prices will be moderate. His Shop is still at No. 124, Chartres street. 15 october.

VINOMAGE offre à vendre 12 barils de fil de l'Inde, fin, 5 boucans Feuilles d'emballage, 10 balles Brain pour moustiquaires, 10 caisses Serrettes de 4 à 10 pouces, à 1 et 2 crelles et pour amoirs, 7 Dito Verroux, Boquets, Pomelles, Tarjettes, Pitons, 30 tierçons Vinaigre blanc par 99 gallons, 10 pipes Eau de vie de preuve, de Cognac, 130 boques de Vin rouge de Bordeaux de \$24 à 50, 300 caisses dito et blanc, diverses qualités, Boucans fins pour bouteilles et damejeannes, Eau de Cologne, 25 barils très beau Café de St. Yago de Cuba &c. &c. 18 aout.

ECOLE DE DANSE. M. R. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le 1er d'Octobre prochain, ses classes auront lieu le matin depuis six heures jusqu'à neuf et le soir de six heures à dix. Il se transportera dans le courant de la journée au domicile des personnes qui désireront des leçons particulières. 22 sept.—3f.

LES sousignés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivans qu'ils vendront à des prix modérés. Sangsues de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Paix d'Iris. Néroles, &c. FORESTIER et Co. 26 mai.

MAIRIE DE LA-NOUVELLE-ORLÉANS. En vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 du courant, Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une poudrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessus de la ville et sur la rive opposée du fleuve. Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PRIEUR, Maire. 29 Octobre.—15 f.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

MADAME DE LA-NOUVELLE-ORLÉANS. En vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 du courant, Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une poudrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessus de la ville et sur la rive opposée du fleuve. Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PRIEUR, Maire. 29 Octobre.—15 f.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

A VENDRE. Une MAISON bricquetée entre poteaux, située rue Bourgogne No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartemens, chambre haute, dépendance, cave et grenier, cuisine, chambre à domestique, misgasin à bois, pigeonnier, puits en briques, et jardin entouré de palissade—La cour, les corridors, la cave et la cuisine, tout bricquetés. Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François-Dreux qui l'a habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

LES sousignés offrent à vendre les articles suivans qu'ils ont reçu par le Louisiana de New-York. 29 barils Essence de Térébenthine. 200 " Peinture blanche &c. &c. De plus en magasin cinq cents caisses de Vin de St. Julien; Château Léoville et La Rose, le tout très qualité et à des prix modérés. Ils offrent à louer présentement l'entresol de la maison qu'ils occupent. 26 sept. FORESTIER et Co.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. PAROISSE ST. CHARLES.—Comté des Allemands. Le 20 du mois de Novembre prochain, à 9 heures du matin, il sera vendu publiquement à Ponceville, par le juge-encanteur, pour cette paroisse, sur l'habitation ci après décrite, à la requête de M. Michel Friloux, les objets suivans, sa propriété; savoir: 19. Une HABITATION de 10 arpens et demi, plus ou moins, de face, sur 40 arpens de profondeur, ou à-peu-près, et fermant à cette distance, située à l'enviiron 10 lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornée dans sa partie supérieure par la propriété de M. Honoré Zéringue, et un morceau de terre appartenant à Mme. veuve Hymel et qui est enclavé dans ladite habitation, mesurant un demi arpent de face sur moins d'un arpent en profondeur, et dans sa partie inférieure par la propriété de M. Paul Friloux, sur laquelle habitation M. Michel Friloux, se réserve un terrain entouré et les bûches qui sont dessus, situé à la borne inférieure, ayant un demi arpent de face sur un arpent et demi de profondeur. 20. Environ 12 arpens de cannes plantées, 300 Neuf Chevaux (2 anglais et 7 créoles), 4 paires de bœufs de force. 21. De 25 à 30 Moutons. 22. Quelques Vaches et autres bêtes à cornes. 23. Tous les Instrumens Aratoires qui dépendent de l'habitation. 24. 200 barils de Maïs. 25. 19 Esclaves des deux sexes (7 hommes, 4 femmes et 8 enfans) depuis 12 jusqu'à 12 ans. 26. Diverses autres objets. 27. Un comptant, depuis une jusqu'à \$1000 et de plus cette somme et au-dessus en tout Avril de l'année 1830. L'habitation et les esclaves seront payés comme suit; savoir: les deux huitièmes du prix en tout Avril 1830, trois huitièmes en tout Avril 1831 et les autres trois huitièmes en tout Avril 1832. Les acquéreurs fourniront leur billets endossés à la satisfaction du vendeur; et l'habitation et les esclaves resteront hypothéqués jusqu'à parfait paiement. J. M. MOREL GUIRAMAND, 21 oct.—5, 1ps. Paroisse St. Charles.—Comté des Allemands.

COUR DES PREUVES. AVIS est donné par le présent aux héritiers de feu M. Jacques Brou et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par M. Séraphin Brou, de la succession dudit feu sieur Jacques Brou, ne serait pas homologué et les fonds qui en proviennent distribués conformément au tableau déposé en cour. Bureau St. Charles, le 29 Octobre 1829. J. M. MOREL GUIRAMAND, 22 oct.—3, 2ps. Juge.

AVIS AU PUBLIC. IL a été conduit aux épaves, un cheval sous poil brun, sans tache apparente; le propriétaire est invité à le réclamer en payant les frais de nourriture ainsi que ceux du présent avis. Dans le cas où le dit cheval ne serait pas réclamé il sera vendu aux enchères, le 5 Novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, par le Syndic du Septième district. HENRY, Syndic de la banlieue sup. 17 Octobre.—3f.

MARINE FRAICHE. 300 bls Farine, chère en bon état pour être embarqué, maintenant à bord d'un chaland sur la Levée à vendre par CHS. BYRNE, Rue Dorsière, No. 5. 17 oct.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

MADAME DE LA-NOUVELLE-ORLÉANS. En vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 du courant, Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une poudrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessus de la ville et sur la rive opposée du fleuve. Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voyer, sont déposés au bureau de la Mairie. D. PRIEUR, Maire. 29 Octobre.—15 f.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

SANGSUES EN débarquement du navire Milton et à vendre par le sousigné: Supérieurs sangsues. Agent général de Régnaud: Grams de Santé du Dr. Franc. Sirop pectoral de Lamonroux. Mém. de Charpentier. Fleurs assorties Bouchaud, à L'Emeri. Poudre et liqueur Végétales pour les dents. Bains gais pour Malades. Régénérateur de Tranche-Labauze. Seringues à soi-même. 29 sept. M. JAMBU.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le sousigné informe le public et ses amis qu'il a transporté son magasin rue Toulouse, la porte après la pharmacie de M. Blanchet, et qu'il continuera de tenir un assortiment de chapeaux et de souliers, etc., à des prix modérés. 13 Oct.—2f. J. BRUNET.

CHASSEURS. RECUE par le Talon et à vendre par les sousignés, dans leur magasin rue Comté, entre celles Dumaine et Madison, un assortiment de CHASSEURS pour hommes, et enfans, le tout des meilleures manufactures du nord. A. BLANCHET et Co. 8 Octobre.—3 fois.

800 Barriques Vin de Marselles, d'importation récente, et ayant droit au drawback, à vendre à des conditions avantageuses, par JULIEN LEBLANC, No. 162, rue Royale. 22 Septembre.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE. Le sousigné offre à vendre à son établissement, rue Toulouse No. 22, entre les rues Chartres et Levée, un joli assortiment de FUSILS doubles et simples, à piston. Aussi une grande quantité de capsules première qualité No. 3, qu'il vendra en gros et en détail. 18 aout. ANTOINE DUHART.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

UN sousigné a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond d'un Café du Commerce, tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des liqueurs de toute espèce et des meilleurs qualités. Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flatte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son Café. 26 oct.—3f. CESAR LEBRAUD.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 13e. classe Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 7 Novembre. PROSPECTUS: 1 lot de \$10,000 2,000 1 " " 4,000 4,000 1 " " 500 2,500 1 " " 1,000 1,800 1 " " 1,000 1,800 1 " " 1,352 1,352 6 " " 750 4,500 6 " " 650 3,900 6 " " 350 2,100 156 " " 60 9,360 780 " " 8 6,240 7800 " " 4 31,900 8,760 Lots 877,952 15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30, 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs. Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e